

WORKING PAPER

6-98

**Effets
macroéconomiques et
budgétaires de
l'application du taux de
TVA réduit à certains
services**

**Macro-economische en
budgettaire effecten van
een BTW-verlaging op
bepaalde diensten**



**Bureau
fédéral du Plan**

Analyses et prévisions économiques

Avenue des Arts 47-49

B-1000 Bruxelles

Tél.: (02)507.73.11

Fax: (02)507.73.73

E-mail: contact@plan.be

URL: <http://www.plan.be>

C. Streeel, I. Bracke,
M. Saintrain, F. Vanhorebeek

Juillet 1998



**Effets
macroéconomiques et
budgétaires de
l'application du taux de
TVA réduit à certains
services**

**Macro-economische en
budgettaire effecten van
een BTW-verlaging op
bepaalde diensten**

C. Streeel, I. Bracke,
M. Saintrain, F. Vanhorebeek

Juillet 1998



Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale.

A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales.

Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Internet

URL: <http://www.plan.be>

E-mail: contact@plan.be

Publications

Publications récurrentes:

Les Perspectives économiques

Le Budget économique

Le "Short Term Update"

Planning Papers (les derniers numéros):

L'objet des "Planning Papers" est de diffuser les travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.

82 *De pensioenhervorming - Een nieuwe generatie en een nieuw contract*
M.-J. Festjens - Novembre 1997

83 *Perspectives financières de la Sécurité sociale à l'horizon 2050*
N. Fasquelle, S. Weemaes - Novembre 1997

84 *Les priorités d'Essen en matière d'emploi*
F. Bossier, I. Lebrun, S. Mertens, C. Streel, P. Van Brusselen - Janvier 1998

Working Papers (les derniers numéros):

3/98 *Belgian implementation of the ExternE project - Environmental external costs of fuel cycles: a policy case study on electricity taxation*
B. Steyaert - Mai 1998

4/98 *Deelname door Belgische ondernemingen aan de mondialisering; investeringen in het buitenland en toelevering vanuit het buitenland, een vergelijking - Participation des entreprises belges au processus de mondialisation via leurs investissements et la sous-traitance à l'étranger, une comparaison*
B. Van Den Cruyce, C. Courcelle - Juin 1998

5/98 *Macro-economische determinanten van de werkgelegenheid - Déterminants macro-économiques de l'emploi*
Direction générale - Juillet 1998

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur responsable: Henri Bogaert - Dépôt légal: D/1998/7433/18

Cette étude a été réalisée en réponse à une question de Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Économie, relative à une évaluation des effets macroéconomiques et budgétaires d'un allègement du taux de la TVA sur certains services à forte intensité de main-d'œuvre.



Table des Matières

	Abstract	1
I	Introduction	5
	A. Une communication de la Commission européenne au Conseil	5
	B. Une ligne directrice du sommet de Luxembourg, reprise dans le Plan d'Action belge pour l'Emploi	6
II	Evaluation des effets de la mesure	9
	A. Mesure simulée	9
	B. Résultats de simulation	12
	1. Prix, emploi et croissance	12
	2. Finances publiques	13
	C. Variante de risque	15
III	Conclusion	17
	A. La mesure	17
	B. Les résultats	17
	C. Des réserves	18
	D. Intensif en emploi?	19
	Annexe technique	21
	A. Allocation de la consommation et effets sectoriels de la mesure: traitement technique dans le modèle HERMES	21
	B. Allocation de la consommation: E3ME versus HERMES	23



Abstract

Effets macroéconomiques et budgétaires de l'application du taux de TVA réduit à certains services

Les instruments fiscaux peuvent exercer une influence sur l'emploi. Dans ce cadre, la Commission européenne a suggéré, en novembre 1997, d'ajuster la législation communautaire afin de permettre aux États membres de réduire le taux de la TVA sur les services intensifs en main-d'oeuvre. Cette réduction du taux de la TVA applicable à certains services serait une expérience limitée dans le temps (trois ans) et suivie d'une évaluation. L'idée a été adoptée par le Conseil des Ministres au sommet de Luxembourg en décembre 1997 et est reprise dans certains Plans d'action nationaux pour l'Emploi.

La Commission elle-même doute de l'efficacité d'un allègement de la TVA en terme de création d'emplois. Pour la Commission, la réduction des cotisations sociales patronales serait un instrument fiscal plus efficace à cet égard.

Le Bureau fédéral du Plan a analysé les effets macroéconomiques et budgétaires d'une réduction permanente de 21% à 6% du taux de la TVA applicable à certains services *a priori* considérés comme étant intensifs en main-d'oeuvre, à savoir certains services de réparation de bien meubles corporels (réparation de chaussures, meubles, vêtements, appareils ménagers et de chauffage, radio, T.V., hi.-fi., articles de sport, bijoux, montres et autres), les prestations des coiffeurs, instituts de beauté et autres soins corporels, ainsi que les activités des blanchisseries, teintureries, salons-lavoirs. Ces catégories représentent 1,9% de la consommation privée totale. Les simulations ont été réalisées à l'aide du modèle macrosectoriel HERMES pour la période 1999-2003.

Ex ante, c'est-à-dire avant effets induits, la perte de recettes de fiscalité indirecte atteint 12 à 15 milliards de francs.

Ex post, c'est-à-dire compte tenu des effets induits, la mesure conduit à une réduction de 0,2 à 0,3% du niveau des prix à la consommation par rapport à son niveau de référence, améliorant ainsi le pouvoir d'achat des ménages. La réduction de la TVA est ici supposée se refléter entièrement dans les prix à la consommation des services visés. S'il devait en être autrement dans la réalité, les effets de la mesure sur l'emploi seraient évidemment moins favorables que décrit ci-après.

L'augmentation de la consommation privée et de la demande de services marchands entraîne la création de 2600 emplois la première année et 6000 emplois après cinq ans (essentiellement dans le secteur des services marchands). Cette hausse de l'activité permet de limiter les pertes de recettes de la fiscalité indirecte à 10 milliards des francs, contre 15 milliards *ex ante*. Ces moindres recettes de TVA détériorent le compte de la Sécurité sociale, dans la mesure où le financement alternatif est basé sur la fiscalité indirecte. L'impôt des personnes physiques et les cotisations sociales diminuent en termes nominaux, malgré l'apparition de nouveaux revenus afférents aux nouveaux emplois. L'impôt des sociétés augmente du fait du regain d'activité et de la réduction des taux de salaires nominaux (*cf.* indexation des salaires ralentie).

Au total, la hausse du besoin net de financement de l'ensemble des Administrations publiques se monte à plus de 6 milliards la première année (1999) et se stabilise à un peu plus de 5 milliards à moyen terme. La mesure n'est donc pas budgétairement neutre, malgré la présence d'effets induits positifs qui permettent de compenser environ deux tiers du coût *ex ante*.

Ces résultats doivent être interprétés avec prudence. En effet, le modèle HERMES, bien que sectoriel, ne permet pas d'appréhender finement le comportement et les caractéristiques du secteur producteur des services visés par la mesure. Dès lors, un scénario "de risque" a été simulé, sur base d'une hypothèse moins favorable en matière de contenu en emploi. Dans ce scénario de risque, les créations d'emploi se montent à 1800 unités la première année et 4600 unités à moyen terme. Les effets budgétaires sont également plus négatifs.

Dans les deux scénarios, les créations d'emploi peuvent paraître modestes. Il convient cependant de noter que certains des services proposés par la Commission comme candidats à l'application du taux de TVA réduit bénéficient déjà, en Belgique, d'un taux de TVA réduit (rénovation de logement anciens, parcs de loisirs) ou d'un autre dispositif préférentiel (services de nettoyages prestés par des chômeurs dans le cadre des Agences locales pour l'Emploi).

Macro-economische en budgettaire effecten van een BTW-verlaging op bepaalde diensten

De werkgelegenheid kan beïnvloed worden met fiscale instrumenten. Daarom deed de Europese Commissie in november 1997 het voorstel om het Europese wettelijke kader aan te passen, zodanig dat aan de EU-lidstaten de mogelijkheid wordt gegeven om het BTW-tarief op arbeidsintensieve diensten te verlagen. De BTW-verlaging voor bepaalde diensten zou een in de tijd beperkt (3 jaren) experiment zijn, met daaropvolgend een evaluatie. Dit idee werd in december 1997 tijdens de EU-top van Luxemburg door de Ministerraad goedgekeurd en vervolgens opgenomen in een aantal nationale Actieplannen voor de Werkgelegenheid.

De Commissie verwacht van dit type belastingvermindering een eerder beperkt job-scheppend effect. Zij is van mening dat voor job-creatie de vermindering van de werkgeversbijdragen het meest doeltreffende fiscale instrument is.

Het Federaal Planbureau heeft de economische- en budgettaire weerslag bestudeerd van een permanente BTW-verlaging van 21% tot 6% voor een aantal diensten, die *a priori* als arbeidsintensief worden beschouwd, nl. de diensten voor het herstellen van persoonsgebonden goederen (schoeisel, meubelen, kleding, huisraad, verwarming, radio, televisie, hi.fi-installatie, sportartikelen, juwelen, uurwerken en andere), de haarkappers, schoonheidssalons, lichaamsverzorging, wasserijen, wasserettes en overige aanverwante diensten. Al deze soorten diensten maken 1,9% uit van het totale particuliere verbruik. De simulatie is uitgevoerd bij middel van het macro-sectorale HERMES-model, voor de periode 1999-2003.

Ex ante, d.i. alvorens rekening te houden met de *feedback* invloeden, bedraagt het jaarlijkse verlies aan indirecte belastingontvangsten voor de overheid ongeveer 12 tot 15 miljard franken.

Ex post, d.i. met inbegrip van de onrechtstreekse invloeden, leidt de maatregel tot een verlaging van het peil van de consumptieprijzen met 0,2 tot 0,3% ten opzichte van het peil in het basisscenario, waardoor de koopkracht van de gezinnen verbetert. Er is verondersteld dat de BTW-verlaging volledig wordt verrekend in een gelijkmatige daling van de consumptieprijzen van de betrokken diensten. Zo niet, dan zal de maatregel vanzelfsprekend minder gunstig zijn voor de werkgelegenheid dan hierna beschreven.

Het lagere prijspeil en de hogere koopkracht van de gezinnen hebben een positieve weerslag op het particuliere verbruik in het algemeen en de vraag naar de betrokken diensten in het bijzonder, hetgeen leidt tot 2600 bijkomende jobs het eerste jaar en een toename van 6000 jobs vier jaren later (vooral in de diensten-sector). Dankzij de hogere omzet wordt het verlies aan indirecte belastingontvangsten op middellange termijn beperkt tot 10 miljard, te vergelijken met 15 miljard *ex ante*. De minder BTW-ontvangsten verslechteren het saldo van de Sociale Zekerheid, omdat één van haar financieringsmiddelen vermindert, met name de alternatieve financiering berekend via een percentage van de BTW-ontvangsten. De ontvangsten uit de personenbelastingen en de sociale bijdragen

zijn minder hoog in nominale termen; de invloed van het lagere prijspeil is groter dan het bijkomende arbeidsinkomen uit de nieuwe jobs. De ontvangsten uit de vennootschapsbelasting daarentegen stijgen te wijten aan de toegenomen economische activiteit en de minder hoge loonvoet in nominale termen (*cf.* prijsbinding van de lonen).

De financieringsbehoefte van de globale overheid zou 6 miljard hoger zijn het eerste jaar (1999) en 5 miljard op middellange termijn. Bedoelde BTW-maatregel is dus niet budgettair neutraal; er zij nochtans op gewezen dat er zich belangrijke positieve *feedback* invloeden voordoen die twee derden van de *ex ante* kosten compenseren.

Bovenstaande resultaten moeten met de nodige voorzichtigheid worden geïnterpreteerd. Het HERMES model, alhoewel sectoraal opgesplitst, is nog onvoldoende gedetailleerd om rekening te houden met de specifieke gedragingen en kenmerken van de betrokken activiteiten. Daarom is er tevens een "risicoscenario" gesimuleerd waarin een lagere graad van arbeidsintensiteit wordt verondersteld. In dit "risicoscenario" zou de jobcreatie minder hoog zijn dan in het vorige scenario, nl. 1800 bijkomende jobs het eerste jaar en 4600 bijkomende jobs op middellange termijn (t.o.v. het basisscenario). Ook de weerslag op de overheidsfinanciën zou negatiever uitvallen.

In beide scenario's mag de jobcreatie eerder beperkt lijken. Er dient opgemerkt dat in België sommige diensten -die volgens de Europese Commissie voor een BTW-verlaging in aanmerking komen - reeds een verlaagd BTW-tarief hebben (renovatie van oude residentiële woningen, pretparken), of zelfs een nul-tarief (jongeren-, gehandicapten- en bejaardenzorg) of een voorkeursbehandeling genieten (reinigingsdiensten bemand door werklozen van Plaatselijke Werkgelegenheidsagentschappen).



Introduction

A. Une communication de la Commission européenne au Conseil

Suite aux souhaits exprimés par certains Etats membres et diverses associations, la Commission européenne a communiqué au Conseil, à l'automne 1997, son intention d'envisager une adaptation de la législation communautaire afin de permettre aux Etats membres qui le souhaitent d'étendre le champ d'application du taux de TVA réduit¹ aux services à forte intensité de main-d'oeuvre².

La Commission propose que les services candidats à l'application du taux de TVA réduit soient des services véritablement à haute intensité de main-d'oeuvre, fournis directement aux consommateurs finals, principalement ceux qui utilisent une main-d'oeuvre peu qualifiée, à prédominance locale (pour éviter le problème de distorsions dans le commerce transfrontalier) et ceux pour lesquels le lien est le plus fort entre la réduction des prix d'une part, et l'augmentation de la demande et de l'emploi d'autre part.

Selon la Commission, les services qui correspondent à ces critères sont les services de réparation de biens meubles corporels (en ce compris les bicyclettes mais à l'exception des autres moyens de transport), la rénovation et la réparation de logements (constructions neuves exceptées), les parcs de loisirs, les services de nettoyage et de blanchisserie et les services de proximité tels que l'aide à domicile, les soins à la jeunesse, aux handicapés ou aux personnes âgées.

Il faut noter que la Commission fait part de ses réserves quant à l'efficacité d'une telle mesure en terme de création d'emplois: *la Commission reste convaincue qu'une réduction ciblée des cotisations de Sécurité sociale est probablement un instrument plus efficace pour la création d'emplois qu'une réduction des taux de TVA (...). En principe, la Commission a quelques doutes sur l'idée d'utiliser les taux de TVA comme outil dans la politique à mener en vue d'atteindre des objectifs économiques spécifiques tels que l'augmentation de l'emploi (...).* La Commission ne souhaite toutefois pas faire obstacle aux Etats membres qui souhaitent faire usage d'une réduction ciblée des taux de TVA: *le problème du chômage revêt une telle importance qu'il vaut la peine de tester le fonctionnement d'un allègement de la TVA ciblée sur les services à forte intensité de main-d'oeuvre.*

1. En l'occurrence, le taux mentionné dans l'article 12, paragraphe 3, point (a) de la sixième directive TVA (388/77/CEE).
 2. SEC(97) 2089 final, 12.11.1997.

La Commission rappelle par ailleurs que toutes les dispositions fiscales doivent respecter le principe fondamental de la neutralité fiscale (...) essentiel, non seulement pour éviter les distorsions de concurrence entre Etats membres qui sont incompatibles avec le Marché unique, mais aussi pour prévenir les distorsions sectorielles, qui sont sources d'inefficacité économique. Dans la mesure où une dissymétrie dans les taux de TVA va à l'encontre de ce principe de neutralité¹, la Commission justifie cette entorse par l'importance de la création d'emplois (qui) est telle qu'elle suffit à justifier l'introduction de cette mesure à titre expérimental et avec un suivi très strict de ses effets.

En effet, compte tenu de ses réserves, la Commission propose que l'expérience soit limitée dans le temps et dans sa portée et qu'elle fasse l'objet d'une évaluation en termes de création d'emplois et d'efficience. A l'issue de cette évaluation, la Commission envisagerait l'opportunité d'inclure la mesure dans le système harmonisé de TVA.

B. Une ligne directrice du sommet de Luxembourg, reprise dans le Plan d'Action belge pour l'Emploi

La communication de la Commission relative à l'allègement du taux de la TVA sur les services intensifs en main-d'oeuvre fait l'objet d'une des lignes directrices du sommet sur l'emploi de Luxembourg de novembre 1997, adoptées par une résolution du Conseil des Ministres européens en décembre 1997: *chaque Etat membre examinera, sans obligation, l'opportunité de réduire le taux de TVA sur les services à forte intensité de main-d'oeuvre et non exposés à la concurrence transfrontalière.* Certains Plans d'Action nationaux pour l'Emploi remis à la Commission par les Etats membres font écho à cette directive.

Ainsi, dans le Plan d'Action belge 1998, établi dans le Cadre des Lignes directrices européennes pour l'Emploi, la Belgique se déclare *acquise au principe d'un soutien spécifique aux services à forte intensité de main-d'oeuvre mais partage néanmoins l'avis exprimé par la Commission, à savoir qu'un instrument plus efficace pour stimuler l'emploi serait la réduction des coûts non salariaux du travail.*

Dès lors, dans son Plan d'Action pour l'Emploi, la Belgique se borne à mentionner qu'elle fait déjà usage de la possibilité de soumettre au taux réduit certains biens et services, notamment à caractère social². Le document belge, par contre, fait mention de l'intention de la Belgique de développer les services intensifs en main-d'oeuvre par la mise sur pied d'un système de chèques-service.

-
1. Quoique, comme le souligne la Commission, la mesure proposée est de nature à décourager le recours au travail au noir. Elle va donc dans le sens d'un perfectionnement du fonctionnement du marché du travail, du fait qu'elle réduit certaines dissymétries entre l'économie souterraine et l'économie légale.
 2. La plupart des biens et services repris dans l'annexe H de la Directive européenne du 19 octobre 1992 qui énumère les biens et services auxquels un taux de TVA réduit peut s'appliquer, essentiellement des biens et services de première nécessité ainsi que des biens et services à caractère social et culturel.

Nonobstant donc une réticence de principe dans le chef du gouvernement à l'égard de l'usage de la TVA en tant qu'instrument de promotion de l'emploi, il a été demandé au Bureau fédéral du Plan d'évaluer les effets potentiels sur l'emploi et les finances publiques d'un allègement du taux de la TVA applicable à une liste précise de services.

Cette liste s'écarte des suggestions de la Commission européenne en ce sens qu'elle ne prend pas en considération les catégories qui, en tout ou partie, font déjà l'objet, en Belgique, d'un dispositif ciblé ou préférentiel: les services de nettoyage du logement (subvention des activités de nettoyage prestées par des chômeurs¹) et les parcs de loisirs et la rénovation de logements (taux de TVA réduit).

1. Dans le cadre des Agences locales pour l'Emploi.



Evaluation des effets de la mesure

A. Mesure simulée

La mesure à simuler porte sur la réduction de 21% à 6% du taux de la TVA sur les services énumérés au tableau 1.

TABLEAU 1 - Services visés par un allègement de la TVA de 21% à 6%
(source: cabinet du Ministre de l'Economie)

Services	Assiette taxable (1996, millions de francs)
Réparations	39674
Réparation de chaussures	5006
Réparation de meubles, articles mobiliers et textiles (hors vêtements)	1633
Réparation de vêtements ^a	3400
Réparation d'appareils ménagers et de chauffage	9251
Réparation de biens meubles ayant trait aux loisirs (radio, T.V., hi.-fi., articles de sport)	18460
Réparation de bijoux, montres et pierres précieuses	1199
Réparation d'autres biens meubles corporels	725
Soins aux personnes ^b	24645
Coiffeurs	19638
Instituts de beauté	4563
Soins corporels	444
Blanchisseries, teintureries, salons-lavoirs, nettoyage de vêtements ^a	12169
Total	76488

a. Sur base de déclarations périodiques à la TVA

b. Selon les déclarations à la TVA. Cette rubrique ne comprend pas l'aide à la jeunesse et aux personnes âgées et les autres services aux personnes exemptés de TVA en vertu de l'article 44, §2, 2° du Code de la TVA.

L'assiette à la TVA correspondant à ces services se monte à 76,5 milliards de francs en 1996, soit 1,64 % de la consommation des ménages.

L'on suppose que la mesure sera introduite à partir de 1999. L'impact budgétaire *ex ante* (i.e. avant tout effet induit) de la baisse du taux de TVA sur ces services serait alors de 12,4 milliards en 1999 à 14,7 milliards en 2003, compte tenu de la croissance des assiettes nominales.

TABLEAU 2 - Impact budgétaire, *ex ante*, de la baisse du taux de TVA pour certains services
(milliards de francs)

	1999	2000	2001	2002	2003
Coût <i>ex ante</i> pour les finances publiques	12,4	12,9	13,5	14,1	14,7

La simulation de la mesure est réalisée à l'aide du modèle macrosectoriel HERMES. La désagrégation sectorielle du modèle HERMES ne permet toutefois pas d'identifier de manière explicite le secteur des services visés par la mesure d'allègement de la TVA, qui d'ailleurs n'existe pas en tant que tel dans les différentes nomenclatures.

Tous les services visés par la mesure appartiennent au secteur des "autres services marchands" du modèle HERMES, dont ils représentent 2,12% de la valeur de la production. En 1996, ce secteur des "autres services marchands" est caractérisé par:

- un coût salarial par salarié de 1,3 million de francs par an, contre 1,4 million de francs par an en moyenne dans le secteur des entreprises¹;
- une représentation du travail indépendant dans l'emploi total du secteur de 30%, contre 22% en moyenne dans le secteur des entreprises¹;
- une masse salariale équivalant à 53% de la valeur ajoutée du secteur, au coût des facteurs, contre 54% en moyenne dans le secteur des entreprises^{1, 2}.

Cependant, certaines données partielles -relatives au secteur 55-3 de la NACE-CLIO: "autres réparations et récupérations"- donnent une autre indication quant aux caractéristiques des services visés par la mesure³. Le secteur 55-3 comprend le secteur 672 (réparation de chaussures, articles de cuir, électro-ménager, montres, bijoux, etc.) et le secteur 670 (récupération matériaux métalliques, etc)⁴. Sur base des assiettes à la TVA, un peu plus de la moitié (52%) des activités visées par l'allègement de la TVA appartiennent au secteur des "autres réparations et récupérations", qui n'en est donc que partiellement représentatif. Il apparaît⁵ que, dans le secteur 55-3 et pour 1990:

-
1. Compte non tenu de l'agriculture.
 2. Si l'on estime la rémunération du travail des indépendants au taux de salaire moyen, le poids de la rémunération du travail salarié et indépendant dans la valeur ajoutée est alors de 76% dans le secteur des "autres services marchands", contre 69% en moyenne dans le secteur des entreprises.
 3. Il faut toutefois noter qu'une partie de ces données sont issues d'estimations relativement grossières. Leur fiabilité peut donc être sujette à caution.
 4. Il comprend donc aussi des services qui ne sont pas visés par la mesure.
 5. Source: base de donnée "Input-Output 1990" du Bureau fédéral du Plan (à paraître fin 1998). Pour 1990, la valeur ajoutée brute ajustée au coût des facteurs du secteur 55-3 serait de 44250 millions de francs, les amortissements de 1273 millions de francs, la masse salariale de 7613 millions de francs, l'emploi salarié de 5780 unités et l'emploi total de 12558 unités.

- le coût salarial annuel par travailleur salarié vaudrait 125% du salaire coût moyen du secteur des “autres services marchands” d’HERMES;
- le travail indépendant représentait 54% de l’emploi total du secteur;
- la masse salariale représentait 17% de la valeur ajoutée nette au coût des facteurs¹.

TABLEAU 3 - Caractéristiques de certains secteurs producteurs
(source: *Compte nationaux 1996 et Bureau fédéral du Plan*)

	Ensemble du secteur des entreprises (1996) ^a	Secteur des “autres services marchands” du modèle HERMES (1996)	Secteur 55-3 des “autres réparations et récupérations” (1990) ^b
Productivité (valeur ajoutée brute au coût des facteur pas emploi, millions de francs)	2,01	1,76	3,52
Coefficient d’emploi (emploi par million de francs de valeur ajoutée brute au coût des facteurs)	0,50	0,57	0,28
Taux de salaire (en pour-cent du taux de salaire dans le secteur des entreprises)	100	95,7	119,6
Emploi salariés (en pour-cent de l’emploi total)	78	70	46
Emploi indépendant (en pour-cent de l’emploi total)	22	30	54

a. Hors agriculture.

b. Données à fiabilité limitée.

Les secteur des “autres réparations et récupérations” serait donc relativement peu intensif en emploi dans le sens où les revenus du capital y constitueraient une part importante de la valeur ajoutée et le taux de salaire y serait élevé.

Des données similaires ne sont pas disponibles pour les services visés par la mesure qui n’appartiennent pas au secteur des “autres réparations et récupérations” (soit 48% de l’ensemble des services visés, sur base des assiettes à la TVA).

Compte tenu de cette carence d’information et dans la mesure où les services visés par l’allègement de la TVA sont supposés à “forte intensité de main d’oeuvre”, l’on posera l’hypothèse que le secteur livreur de l’ensemble des services visés présente, en moyenne, les caractéristiques du secteur des “autres services marchands” du modèle HERMES, en terme de partage de la valeur ajoutée et de taux de salaire².

1. Compte tenu d’une rémunération du travail des indépendant égale à la rémunération du travail salarié, le rémunération du travail salarié et indépendant représentait, en 1990, 37% de la valeur ajoutée du secteur des “autres réparations et récupérations”.
2. L’hypothèse implicite est donc que les services visés par la mesure qui n’appartiennent pas au secteur “autres réparations et récupérations” sont davantage intensifs en emploi que ne l’est en moyenne le secteur des autres services marchands du modèle HERMES.

B. Résultats de simulation

1. Prix, emploi et croissance

La réduction de 21% à 6% du taux de TVA applicable à certains services (ces services représentant 1,6% du total de la consommation privée des ménages) a pour effet direct de faire baisser les prix de ces services et partant le prix moyen de la consommation privée. La baisse du déflateur de la consommation privée induite par la réduction de TVA est, *ex post*, de 0,3% à moyen terme.

Il s'ensuit, d'une part, une augmentation du pouvoir d'achat des ménages (*i.e.* une hausse de leur revenu disponible en termes réels), affectée pour partie à un accroissement de leur volume de consommation et pour partie à un accroissement de leur taux d'épargne. Par ailleurs, les ménages opèrent une réallocation de leur consommation entre les différents types de biens et services, du fait de la modification de leur prix relatif.

Le surcroît de consommation stimule l'activité intérieure et, en particulier, celle des secteurs visés par la mesure. Il s'ensuit une hausse de l'emploi et des investissements des entreprises.

Les revenus issus de ces créations d'emplois contribuent également à la formation de revenus réels. Au total, le revenu disponible est relevé de 0,11% en termes réels l'année de l'introduction de la mesure et de 0,17% à moyen terme.

Suite à l'accroissement du revenu disponible réel, la consommation privée en volume est relevée de 0,04% la première année et de 0,15% après 5 ans. Le taux d'épargne des ménages s'accroît légèrement malgré l'effet, à moyen terme, de la baisse du chômage sur l'épargne de précaution. La hausse des taux d'intérêt réels conduit en outre les ménages à diminuer leurs investissements en logements¹. Par contre, les investissements des entreprises sont stimulés par la recrudescence d'activité et l'amélioration de leurs excédents d'exploitation¹, stimulation qui compense l'effet de la hausse des taux d'intérêt réels.

Le solde extérieur courant, exprimé en pour-cent du PIB, est légèrement réduit du fait de la hausse des importations due à l'accroissement de demande intérieure et qui n'est pas compensée par la hausse du volume des exportations consécutive de la baisse des coûts intérieurs et partant, des prix à l'exportation.

Compte tenu de l'évolution de toutes ses composantes, le PIB en volume est donc relevé de 0,05% la première année et de 0,10% après 5 ans. Cette accélération de l'activité correspond à une création nette de 6000 emplois à moyen terme, dont environ les trois quarts dans les services visés par la mesure.

1. D'autant plus que le prix des investissements en logement s'accroît relativement au prix de la consommation.

TABLEAU 4 - Résultats macroéconomiques
(différences, en pour-cent, par rapport à une situation de politique constante)

	1999	2000	2001	2002	2003
Demande et production					
Consommation privée	0,04	0,08	0,11	0,13	0,15
Investissements	0,11	0,09	0,11	0,12	0,12
Entreprises	0,14	0,19	0,22	0,23	0,23
Exportations	0,01	0,02	0,03	0,03	0,03
Importations	0,01	0,02	0,04	0,04	0,05
PIB	0,05	0,07	0,09	0,10	0,10
<i>n.b.</i> Valeur ajoutée du secteur des entreprises	0,06	0,09	0,11	0,12	0,13
Prix: déflateur de la consommation privée					
	-0,17	-0,23	-0,26	-0,28	-0,29
Emploi (en milliers)					
	2,57	3,72	4,67	5,38	5,95
Revenus					
Revenu disponible réel	0,11	0,12	0,14	0,16	0,17
Taux d'épargne des ménages (écart en niveau)	0,05	0,03	0,03	0,02	0,02
Taux d'excédent d'exploit. corrigé des entreprises	0,70	0,61	0,57	0,53	0,51
Balance extérieure courante (écart en % du PIB)	-0,01	-0,02	-0,02	-0,03	-0,03

2. Finances publiques

En matière de finances publiques, l'on observe une baisse des revenus de la taxation indirecte, moins élevée toutefois que la baisse injectée *ex ante* étant donné la hausse de la consommation privée induite par la mesure et les rentrées fiscales qui en sont consécutives. Le financement alternatif de la Sécurité sociale, basé sur les recettes de TVA, est évidemment affecté par la mesure simulée.

Les impôts directs payés par les ménages diminuent en milliards. En effet, le ralentissement de l'inflation découlant de la mesure entraînant une baisse de l'assiette nominale de l'impôt des personnes physiques, plus forte que l'augmentation des revenus induite par les créations d'emplois (de même, bien qu'en augmentation en termes réels, le revenu disponible en termes nominaux est abaissé de plus de 9 milliards de francs à moyen terme). Le même phénomène se manifeste en matière de cotisations sociales. A l'inverse, les impôts directs payés par les entreprises sont en augmentation en raison du supplément d'activité et de l'augmentation du taux d'exploitation qui compense la baisse des prix¹.

Suite à la baisse des prix, les dépenses publiques indexées ou liées aux prix sont en diminution: salaires dans le secteur des administrations publiques et prestations sociales, achats de biens et services par les pouvoirs publics. Les allocations de chômage payées par la Sécurité sociale sont, en outre, allégées du fait de la

1. La hausse du taux d'exploitation tient notamment au fait que les prix de la valeur ajoutée sont moins affectés par la mesure que les prix de la consommation privée. Ainsi, la baisse de l'indice des prix à la consommation ralentit les indexations salariales, ce qui réduit le poids de la masse salariale dans le total de la valeur ajoutée.

réduction du chômage. Par contre, l'accumulation des déficits additionnels fait augmenter le paiement des charges d'intérêts.

Au total, la capacité de financement de l'ensemble des administrations publiques est réduite de 6,1 milliards de francs en 1999 (année de l'introduction de la mesure) et de 5,2 milliards après 5 ans. Par rapport au montant de la mesure injecté *ex ante*, l'on observe donc un taux de retour¹ pour les finances publiques de 65 % à moyen terme.

TABLEAU 5 - Effets sur les finances publiques
(différences, en milliards, par rapport à une situation de politique constante)

	1999	2000	2001	2002	2003
Pouvoir central					
IPP	-1,2	-1,6	-1,8	-1,9	-1,9
ISOC	2,0	1,3	1,6	1,8	1,4
Impôts indirects	-8,1	-8,8	-9,2	-9,6	-10,0
Consommation publique	-1,5	-2,1	-2,4	-2,7	-2,9
Charges d'intérêts nettes	-0,1	-0,3	0,0	0,3	0,7
Capacité de financement	-4,5	-4,8	-4,6	-4,7	-5,4
Sécurité sociale					
Cotisations sociales	-1,6	-2,2	-2,4	-2,4	-2,4
Financement alternatif	-2,4	-2,6	-2,7	-2,8	-3,0
Prestations sociales	-2,9	-4,6	-5,6	-6,3	-6,9
dont allocations de chômage	-1,0	-1,4	-1,7	-1,9	-2,1
Charges d'intérêts nettes	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Capacité de financement	-1,6	-0,8	-0,3	0,2	0,7
Capacité de financement des administrations publiques					
milliards	-6,1	-5,8	-5,2	-4,8	-5,2
% du PIB	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0	-0,0
<i>n.b.</i> taux de retour	51%	55%	62%	66%	65%

1. Le taux de retour est ici défini comme la différence entre les déficits publics additionnels *ex post* et *ex ante*, rapportée au déficit additionnel *ex ante*.

C. Variante de risque

Les caractéristiques du secteur producteur des services visés par la mesure sont mal connues. Il se pourrait donc que ce secteur s'écarte de la moyenne du secteur des "autres services marchands" du modèle HERMES, pour être plus proche du secteur 55-3 des "autres réparations et récupérations" à moindre intensité de main-d'oeuvre¹ et qui, pour rappel, livre 52% des services visés par la mesure (sur base des assiettes à la TVA). Les effets de la mesure seraient dès lors moins favorables en terme d'emploi et de coût budgétaire. Un scénario de risque a donc également été simulé sur cette base.

TABLEAU 6 - Résultats macroéconomiques
(différences, en pour-cent, par rapport à une situation de politique constante)

	1999	2000	2001	2002	2003
Demande et production					
Consommation privée	0,04	0,08	0,10	0,13	0,15
Investissements	0,10	0,09	0,12	0,13	0,13
Entreprises	0,14	0,20	0,23	0,25	0,25
Exportations	0,01	0,02	0,03	0,04	0,04
Importations	0,01	0,02	0,03	0,04	0,05
PIB	0,05	0,07	0,09	0,10	0,11
<i>n.b.</i> Valeur ajoutée du secteur des entreprises	0,06	0,09	0,11	0,12	0,13
Prix: déflateur de la consommation privée	-0,17	-0,23	-0,27	-0,29	-0,31
Emploi (en milliers)	1,75	2,62	3,45	4,09	4,63
Revenus					
Revenu disponible réel	0,11	0,12	0,15	0,16	0,18
Taux d'épargne des ménages (écart en niveau)	0,06	0,04	0,03	0,03	0,02
Taux d'excédent d'exploit. corrigé des entreprises	0,74	0,68	0,66	0,62	0,60
Balance extérieure courante (écart en % du PIB)	-0,01	-0,02	-0,02	-0,03	-0,03

Cette variante de risque repose donc sur l'hypothèse que l'accroissement de consommation des services visés directement induite par la réduction du taux de la TVA, constitue une production répondant aux caractéristiques du secteur des "autres réparations et récupérations" (*cf. supra*):

- la valeur ajoutée est constituée à 40% de rémunération du facteur travail salarié et indépendant;
- l'emploi salarié est rémunéré à un taux équivalent à 125% du taux de salaire moyen du secteur des "autres services marchands" du modèle HERMES;
- l'emploi est constitué à 55% d'emploi indépendant.

1. Dans la mesure où les données existantes seraient effectivement fiables et dans la mesure où les services du secteur 55-3 non visés par la mesure ne s'écarteraient pas significativement de la moyenne du secteur 55-3.

Dans ce scénario, l'effet sur le PIB est similaire à celui du scénario précédent. Les créations d'emploi sont cependant plus faibles du fait de l'hypothèse de moindre intensité en emploi: 4600 créations nettes d'emplois après 5 ans contre 6000 dans le scénario précédent.

Ces moindres créations d'emploi dégradent les résultats en matière de finances publiques, essentiellement du fait des prélèvements sur les revenus du travail: à moyen terme, la perte de recettes en matière d'IPP et de cotisations sociales serait accrue de 1,5 milliard de francs. Par contre, l'accroissement des recettes de l'impôt des sociétés serait plus important, suite à la hausse plus forte du taux d'excédent moyen des entreprises. Au total, le taux de retour pour les finances publiques serait de 58% à moyen terme, contre 65% dans le scénario précédent.

TABLEAU 7 - Effets sur les finances publiques
(différences, en milliards, par rapport à une situation de politique constante)

	1999	2000	2001	2002	2003
Pouvoir central					
IPP	-1,4	-1,9	-2,2	-2,4	-2,6
ISOC	2,2	1,5	1,9	2,2	1,8
Impôts indirects	-8,1	-8,9	-9,3	-9,7	-10,1
Consommation publique	-1,5	-2,1	-2,5	-2,8	-3,0
Charges d'intérêts nettes	-0,1	-0,3	0,0	0,3	0,6
Capacité de financement	-4,6	-4,9	-4,7	-4,8	-5,4
Sécurité sociale					
Cotisations sociales	-1,9	-2,7	-3,0	-3,1	-3,2
Financement alternatif	-2,5	-2,6	-2,7	-2,9	-3,0
Prestations sociales	-2,7	-4,4	-5,5	-6,3	-6,8
dont allocations de chômage	-0,8	-1,2	-1,5	-1,7	-1,9
Charges d'intérêts nettes	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3
Capacité de financement	-2,1	-1,5	-1,1	-0,7	-0,3
Capacité de financement des administrations publiques					
milliards	-6,8	-6,6	-6,1	-5,8	-6,2
% du PIB	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
<i>n.b.</i> taux de retour	46	49	55	59	58



Conclusion

A. La mesure

Suite aux suggestions de certains Etats membres, la Commission européenne a communiqué au Conseil son intention d'autoriser les Etats membres qui le désirent à étendre le champ d'application du taux de TVA réduit à certains services intensifs en emploi.

Cette idée s'est traduite par une Ligne directrice du sommet de Luxembourg, elle-même reprise dans certains Plans d'Action nationaux pour l'Emploi.

L'objet de ce rapport est d'évaluer les effets macroéconomiques et budgétaires d'une diminution de 21% à 6% du taux de la TVA applicable à certains services de réparation (réparation de chaussures, meubles, vêtements, appareils ménagers et de chauffage, radio, T.V., hi-fi., articles de sport, bijoux, montres et autres), aux prestations des coiffeurs, instituts de beauté et autres soins corporels, ainsi qu'aux blanchisseries, teintureries, salons-lavaires.

Cette liste de services correspond à celle proposée par la Commission, à ceci près qu'elle en exclut les services qui font déjà en Belgique l'objet de dispositions ciblées ou préférentielles.

B. Les résultats

La mesure a pour effet direct de diminuer les prix de vente de certains services. Par ce biais, elle conduit à une augmentation du pouvoir d'achat réel des ménages qui se traduit, pour partie, en une augmentation de leur volume de consommation, essentiellement dirigée vers les services dont le prix est affecté par la mesure.

Il s'ensuit une hausse de l'activité et partant, des créations d'emploi: de 2600 la première année à 6000 emplois après 5 ans, pour un coût budgétaire, après tous effets induits, de 6,1 milliards en 1999 (année de l'introduction de la mesure) et de 5,2 milliards après 5 ans. A moyen terme, le taux d'auto-financement de la dépense budgétaire initiale est ainsi de 65%.

Vu la rareté de l'information statistique quant aux caractéristiques du secteur livreur des services sus-mentionnés, un scénario de risque a été élaboré sur base d'une hypothèse moins favorable quant au contenu en emploi de la production du secteur. Dans ce scénario, les créations nettes d'emploi se limitent à 1800 la

première année et à 4600 emplois après 5 ans, pour un coût budgétaire de 6,8 milliards en 1999 et de 6,2 milliards après 5 ans. Le taux d'auto-financement de la dépense budgétaire initiale est alors de l'ordre de 58%.

En terme de la résorption du chômage, ces résultats peuvent paraître modestes. Il convient cependant de noter que la suggestion de la Commission européenne comporte un potentiel plus important en matière de créations d'emplois. En effet, certains des services proposés par la Commission font déjà en Belgique l'objet du taux de TVA réduit (rénovation de logements anciens¹, parcs de loisirs) ou d'un autre dispositif ciblé (services de nettoyage²). Une partie de ce potentiel est donc d'ores et déjà mis en oeuvre en Belgique.

Les taux d'auto-financement élevés, tant dans le scénario de base que dans le scénario de risque, s'expliquent notamment par la réduction induite du niveau général des prix qui implique une baisse nominale des dépenses publiques indexées ou liées aux prix. L'on notera que les mécanismes économiques qui influencent ici favorablement le taux d'auto-financement sont précisément, comme l'ont montré d'autres travaux du Bureau fédéral du Plan³, les mécanismes qui rendent une hausse de la TVA (qui ne serait pas neutralisée dans l'index) peu intéressante dans le cadre, par exemple, d'une politique de financement alternatif de la Sécurité sociale.

C. Des réserves

Bien que sectoriel, le modèle HERMES, utilisé pour procéder à l'évaluation des effets de la mesure proposée, rend nécessaire le recours à une méthodologie relativement agrégée pour estimer l'impact d'une mesure pourtant finement ciblée sur certaines activités précises. Les comportements moyens estimés pourraient donc être assez différents, d'une part, des comportements effectifs des ménages à l'égard des services visés et, d'autre part, des comportements effectifs des producteurs de ces services en matière de demande de facteurs et de prix. Une certaine prudence est donc de rigueur à l'égard de l'interprétation des effets mis en évidence ci-dessus.

Cependant, en matière d'allocation de la consommation des ménages entre les divers types de biens et services, le système partiel mais plus désagrégé E3ME⁴ indique des effets dans le même sens que ceux qui ressortent du modèle HERMES.

Pour ce qui est du comportement sectoriel de production, s'il existe des indices qui indiquent une intensité en main-d'oeuvre relativement faible, on ne dispose néanmoins que de données trop partielles et incomplètes (d'autant que le secteur livreur des activités visées n'est pas identifié en tant que tel dans les comptes nationaux) pour en tirer valablement des conclusions fiables.

-
1. A titre indicatif, l'assiette à la TVA des travaux de rénovation de logements anciens soumis à un taux de TVA de 6% se monte à 132 milliards de francs en 1995, alors que l'assiette à la TVA des services visés dans la présente étude ne se monte qu'à 76,5 milliards de francs en 1996.
 2. Services prestés par des chômeurs dans le cadre des Agences locales pour l'Emploi.
 3. Voir notamment: F. Bossier, T. Bréchet, M. Englert, L. Masure, M. Saintrain, C. Streeel, F. Vanhorebeek, *Variantes de réduction des cotisations sociales employeurs et de modalités de financement alternatives*, Planning Paper 75, Bureau fédéral du Plan, décembre 1995.
 4. *Cfr.* Annexe technique.

Par ailleurs, le modèle HERMES est spécifié de sorte que les prix de vente et la fixation des marges bénéficiaires sont déterminés hors TVA. Dès lors, dans HERMES, une variation des taux de TVA est entièrement reflétée dans les prix. Cet effet pourrait être remis en cause -de même que l'impact sur l'allocation de la consommation des ménages- si le marché des services visés doit s'avérer peu concurrentiel et/ou si la demande pour ces services est relativement inélastique aux prix. Dans ces cas, les producteurs pourraient profiter de la baisse des taux de TVA pour augmenter davantage leurs marges bénéficiaires¹. Dès lors, les effets de la mesure en termes de croissance, d'emploi et d'auto-financement seraient moins favorables.

Enfin, s'agissant d'un secteur où la part de l'emploi indépendant est importante, les effets de la mesure en matière de revenus des ménages et de prélèvements obligatoires sur ces revenus sont difficiles à cerner. En effet, les sectorielles relatives à l'emploi indépendant sont de qualité faible.

D. Intensif en emploi?

La Commission propose d'appliquer le taux réduit de TVA à des services *véritablement à haute intensité de main-d'oeuvre, fournis directement aux consommateurs finals, principalement ceux qui utilisent une main-d'oeuvre peu qualifiée, à prédominance locale (pour éviter le problème de distorsions dans le commerce transfrontalier) et ceux pour lesquels le lien est le plus fort entre la réduction des prix d'une part, et l'augmentation de la demande et de l'emploi d'autre part.*

La Commission avance alors une liste de services qui répondent, selon elle, à cette définition. Aucun élément n'est toutefois annexé permettant de garantir la concordance de cette liste avec la définition donnée.

Porter un jugement quant au caractère "intensif en emploi" des différents secteurs producteurs requiert la définition préalable de critères économiques objectifs, basés notamment sur les caractéristiques du partage de la valeur ajoutée², le taux de salaire, la part des indépendants dans l'emploi total et leur revenu, le taux d'importation, le contenu en emploi des consommations intermédiaires, etc.

-
1. Dans le cadre du présent exercice, la hausse des marges bénéficiaires est liée à la baisse des prix à la consommation, plus rapide que la baisse des prix de la valeur ajoutée, ce qui ralentit les indexations salariales.
 2. Partage entre rémunération du travail et du capital.

Une recherche systématique à cet égard pourrait réserver quelques surprises par rapport à l'intuition quant au caractère intensif en emploi de certaines productions. Ainsi, il semblerait que le secteur 55-3 "autres réparations et récupérations" présente un partage de la valeur ajoutée plus favorable au capital et un taux de salaire par salarié plus élevé que dans la moyenne de l'économie. De même, l'on a pu montrer dans le cadre d'une étude antérieure¹ que les activités de petite rénovation de la maison (peinture et tapissage) présentaient un contenu en importations des consommations intermédiaires élevé, limitant ainsi l'intérêt à stimuler un tel secteur pourtant perçu intuitivement comme intensif en emploi.

1. Cfr. M. Saintrain et C. Streef, *Analyse des effets économiques et budgétaires d'un dispositif de subvention de la consommation privée de services de peinture intérieure et tapissage*, Rapport au Ministre de l'Emploi et du Travail, Bureau fédéral du Plan, avril 1997.



Annexe technique

A. Allocation de la consommation et effets sectoriels de la mesure: traitement technique dans le modèle HERMES

La simulation de la mesure est réalisée à l'aide du modèle macrosectoriel HERMES, qui identifie 15 types de consommation de biens et services par les ménages. Les services visés par la mesure simulée se répartissent entre 4 des catégories identifiées dans le modèle: vêtements et chaussures avec 2,95% de cette catégorie concernés par la mesure, mobilier et équipement ménager avec 6,47% de cette catégorie concernés par la mesure, loisirs, éducation et culture avec 6,48% de cette catégorie concernés par la mesure, autres biens et services avec 2,86% de cette catégorie concernés par la mesure.

Le tableau suivant donne l'effet *ex ante* de la mesure sur les taux de TVA implicites des 4 catégories concernées, ainsi que sur leur prix à la consommation.

TABLEAU 8 - Effets *ex ante* sur les taux implicites de la TVA et sur les prix des catégories de consommation visées par la mesure
(différences des taux de TVA en points de pour-cent et variation des prix en pour-cent par rapport à une situation de politique constante)

	1999	2000	2001	2002	2003
Vêtements et chaussures (2,95% concernés)					
Baisse du taux de TVA implicite	-0,44	-0,44	-0,44	-0,44	-0,44
Baisse du prix	-0,10	-0,17	-0,22	-0,26	-0,29
Mobilier et équipement ménager (6,47% concernés)					
Baisse du taux de TVA implicite	-0,97	-0,97	-0,97	-0,97	-0,97
Baisse du prix	-0,41	-0,61	-0,72	-0,78	-0,81
Loisirs, éducation et culture (6,48% concernés)					
Baisse du taux de TVA implicite	-0,97	-0,97	-0,97	-0,97	-0,97
Baisse du prix	-0,39	-0,61	-0,72	-0,78	-0,81
Autres biens et services (2,86% concernés)					
Baisse du taux de TVA implicite	-0,43	-0,43	-0,43	-0,43	-0,43
Baisse du prix	-0,38	-0,38	-0,38	-0,38	-0,38
Consommation totale des ménages (1,64% concerné)					
Baisse du prix	-0,14	-0,18	-0,20	-0,21	-0,22

Par hypothèse, l'on suppose que l'effet direct (avant effets de retour) et positif de la variation des prix sur la consommation des catégories HERMES concernées équivaut à l'augmentation des services effectivement visés par la mesure. Il s'agit d'une approximation dans la mesure où des phénomènes de substitution/complémentarité peuvent exister au sein d'une même catégorie de consommation d'HERMES, entre les services effectivement visés par la mesure et les autres. Dans ce cas, l'hypothèse sous-évaluerait l'effet réel de la réduction de TVA sur la consommation de services effectivement visés (mais pas sur la consommation totale).

Par ailleurs, le secteur d'activité producteur des services visés par la mesure n'est pas identifié comme tel, ni en comptabilité nationale, ni dans le modèle HERMES. Il appartient au secteur des "autres services marchands" du modèle HERMES et constitue 2,12%¹ de ce secteur. Dans le modèle HERMES, le passage des catégories de consommation aux secteurs producteurs est opéré par le biais d'une matrice de transition qui affecte proportionnellement chaque catégorie aux divers secteurs concernés. Si l'on suppose que l'accroissement de consommation directement induit dans les 4 catégories HERMES touchées par la mesure constitue un accroissement de consommation de services effectivement visés par la mesure, il est donc aussi nécessaire de modifier cette matrice de transition de manière à ce que ce surcroît de consommation corresponde uniquement à un accroissement de production du secteur des "autres services marchands".

Le secteur des "autres services marchands" du modèle HERMES rassemble des sous-secteurs hétérogènes. Les caractéristiques du procédé de production des services visés par la mesure pourrait donc s'écarter sensiblement de la moyenne. Ainsi, les données disponibles relative au secteur des "autres réparations et récupérations" indiquent que ces activités seraient relativement moins intensives en main-d'oeuvre que la moyenne du secteur HERMES des "autres services marchands". Pour le scénario de risque, le calcul de la demande de facteur travail pour le surcroît de production du secteur HERMES des "autres services marchands" a donc été modifié sur base d'une extrapolation des informations relatives aux activités de réparation à l'ensemble des services visés par la mesure. Les paramètres modifiés sont: la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée, le taux de salaire et le poids des indépendants dans l'emploi du secteur visé (*cf. supra*).

En tout état de cause, une gamme infinie d'hypothèses alternatives sur ces paramètres pourraient être simulées.

1. Rapport entre le montant de la consommation hors TVA des services visés par la mesure et la valeur au prix du marché de la production du secteur des "autres services marchands".

B. Allocation de la consommation: E3ME versus HERMES

Les effets sur les choix de consommation de la réduction du taux de la TVA applicable à certains services ont également été estimés à partir d'un module d'allocation de la consommation privée estimé pour la Belgique dans le cadre du projet E3ME¹. Les variations de prix *ex ante* et la variation de la consommation totale découlant directement de la mesure sont d'abord calculées avec le modèle HERMES, puis introduites dans le module d'allocation d'E3ME (du fait que ce dernier n'est pas encore intégré au modèle macroéconomique). Les résultats sont les suivants:

TABLEAU 9 - Réallocation de la consommation privée avec E3ME
(écarts réels, en pour-cent)

	1999	2000	2001	2002	2003
Alimentation, boissons et tabacs	0,00	0,02	0,03	0,04	0,05
Habillement et chaussures ^a	0,34	0,38	0,40	0,42	0,44
Logement	0,00	0,02	0,04	0,06	0,07
Chauffage et éclairage	0,00	0,02	0,03	0,02	0,03
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison ^a	0,09	0,18	0,22	0,24	0,27
Services domestiques	0,14	0,65	0,17	-0,24	-0,28
Services médicaux, dépenses de santé	0,00	0,04	0,07	0,08	0,09
Achats de véhicules	-0,06	-0,10	-0,06	-0,04	-0,02
Dépenses d'utilisation de véhicules	-0,06	-0,07	-0,04	-0,02	-0,01
Services de transports	0,00	-0,04	-0,07	-0,05	-0,03
Communications	0,41	-0,21	-0,65	-0,67	-0,61
Loisirs, enseignement et culture ^a	0,15	0,22	0,37	0,45	0,48
Autres biens et services ^a	0,32	0,36	0,43	0,49	0,52
Consommation totale des ménages	0,10	0,13	0,16	0,18	0,20

a. Catégories de consommation partiellement visées par la réduction du taux de la TVA.

L'on observe une augmentation réelle de la consommation des catégories qui comprennent les services visés par l'allègement de la TVA. Il s'agit des catégories suivantes:

- habillement et chaussures;
- meubles, articles de ménage,...;
- loisirs, enseignement et culture;
- autres biens et services.

1. E3ME: un Modèle macroéconomique pour l'Energie, l'Environnement et l'Economie.

Du fait de l'effet "revenu" positif qui découle de la mesure, certaines autres catégories enregistrent une augmentation réelle:

- alimentation;
- logement;
- chauffage et éclairage;
- services médicaux et dépenses de santé.

Pour certaines catégories, l'effet revenu positif joue de façon moins importante que la hausse du prix de ces catégories relativement à celui des catégories qui bénéficient de la mesure. C'est le cas pour:

- les services domestique (à moyen terme);
- les achats de véhicules;
- les dépenses d'utilisation de véhicules;
- les services de transport;
- les communications.

Ces résultats sont comparables à ceux obtenus à l'aide du module d'allocation de la consommation privée du modèle HERMES:

- en ce qui concerne les catégories partiellement visées par la réduction du taux de la TVA, l'on notera que l'augmentation réelle de la consommation des catégories "habillement et chaussures" et "autres biens et services" est moins forte dans les simulations du modèle HERMES; l'augmentation des dépenses de "loisirs et éducation" est semblable et l'augmentation des achats de "meubles" est plus forte avec le module d'HERMES;
- en ce qui concerne les autres catégories, l'effet positif sur les dépenses de "logement" est identique dans les deux modules d'allocation; l'effet sur les catégories "alimentation", "services domestiques" et "services de transport" est davantage positif dans HERMES; par contre, pour les catégories "chauffage et éclairage", "communications" et "services médicaux et dépenses de santé", l'effet est plus faible dans HERMES.

Bureau fédéral du Plan

47-49, Avenue des Arts
B-1000 Bruxelles
Tél.: +32 2 507 73 11
Fax: +32 2 507 73 73
E-mail: contact@plan.be
URL: <http://www.plan.be>